

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL839

présenté par  
M. Molac

-----

### ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 18 à 23.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 du projet de loi réduit en profondeur les attributions des commissions administratives paritaires. Cet amendement propose de maintenir les compétences actuelles des CAP.